

## AVIS PUBLIC

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP11-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux normes d'implantation, afin d'autoriser les habitations multifamiliales de quatre (4) logements dans la zone résidentielle GI05R, d'autoriser les bâtiments de 13 logements et de préciser les marges minimales autorisées dans la zone résidentielle HJ09R »

## AVIS est donné:

- 1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 11 mars 2024, a adopté le premier projet de règlement numéro PP11-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux normes d'implantation, afin d'autoriser les habitations multifamiliales de quatre (4) logements dans la zone résidentielle GI05R, d'autoriser les bâtiments de 13 logements et de préciser les marges minimales autorisées dans la zone résidentielle HJ09R ».
- 2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 27 mars 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :
  - de préciser les normes d'implantation applicables aux usages permis sur l'ensemble du territoire;
  - d'autoriser les habitations multifamiliales de quatre (4) logements et y définir les mêmes normes d'implantation que celles prévues dans la zone résidentielle GI05R (secteur situé de part et d'autre des rues Saint-François, Saint-Urbain et Frontenac); et
  - d'autoriser les bâtiments de 13 logements et de modifier les marges minimales autorisées dans la zone résidentielle HJ09R (secteur situé à l'est de la rue Laval Sud et de part et d'autre de la rue Sainte-Marie).
- 4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.
- 5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au <a href="https://www.granby.ca/fr/avis-publics">www.granby.ca/fr/avis-publics</a>, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 15 mars 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 15 mars 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<a href="https://granby.ca">https://granby.ca</a>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 15 mars 2024.

La greffière adjointe,